



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

# Les EGA, et après ?

- GT agriculture Milieux humides du 20 mars 2018

# RAPPEL DU LANCEMENT DES EGA

- Un courrier au PDT de la République en juin 2017 du Conseil de l'agriculture française se positionnant déjà sur la notion de « valeur » : création de valeur et juste partage de cette valeur, montée en gamme, valorisation des produits, lutte contre l'hyper volatilité des prix etc
- Lancement le 20 juillet : 2 chantiers, le premier sur la valeur (création et répartition) avec 7 ateliers et le second portant sur une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous, avec 6 ateliers dont le n° 11 portant sur la transition écologique et l'alimentation durable et un atelier n°14 transversal.

# CONTEXTE

- Grand plan d'investissement en septembre 2017: 5 milliards d'euros pour l'agriculture,
- Le discours du PDT MACRON à Rungis en octobre 2017 : défis du prix, souveraineté alimentaire et la santé : évocation du lait et d'une OP nécessaire,
- Le congrès des maires de France en novembre : le ministre s'engage sur une alimentation durable et de qualité et aborde la restauration collective ( PAT il y en a 22 soutenus en 2016-2017, LOCALIM développé par le MAA )
- et la charte signée le 14 novembre portant sur de nouvelles relations commerciales et la notion de création de valeur et sa



juste répartition

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



■ ÉTATS  
GÉNÉRAUX  
ALIMEN  
TATION

## **Responsabilité partagée : une charte d'engagement**

Ce cheminement s'est matérialisé concrètement par des engagements de chacun :

1) Une charte d'engagement pour une relance de la création de valeur et pour son équitable répartition au sein des filières agroalimentaires

Parmi les signataires, on compte :

- 1) la Fédération du Commerce et de la distribution ainsi que les présidents des enseignes Système U, Cora, Groupe Carrefour, Groupe Casino, Intermarché, Lidl, Auchan, Leclerc
- 2) les syndicats agricoles : FNSEA, JA, Confédération paysanne, Coordination rurale, MODEF
- 3) Coop de France et l'APCA
- 4) l'ANIA



■ ÉTATS  
GÉNÉRAUX  
ALIMEN  
TATION

## **Responsabilité partagée : une charte d'engagement**

La charte précise :

- d'une part, les engagements multilatéraux de tous les acteurs (notamment la prise en compte des coûts de production, répercussion à chaque maillon de la filière de la fluctuation dûment constatée des prix des produits bruts, mise en œuvre des actions visant à l'amélioration et à la montée en gamme de l'offre alimentaire, travail au sein des interprofessions ...),
- d'autre part, les engagements spécifiques à chacun : acteurs de la production, de la coopération agricole, les entreprises de l'alimentaire et la distribution.

# LES CONCLUSIONS

- Journée de clôture le 21 décembre
- Des plans de filières déposés et notamment celui portant sur la filière laitière du 12 décembre 2017 :
  - Définir sous 6 mois un cadre inter pro mais en attendant c'est la charte d'engagement signée le 14 novembre qui s'applique pour les négociations commerciales
  - Créer un socle de référence « standard de haute qualité » du lait et produits laitiers

## CONCLUSIONS suite ...

- Offrir aux consommateurs des produits diversifiés et conformes à leurs attentes par le biais de segmentations clairement identifiables ( bio, alimentation des vaches sans OGM, signes de qualité et des circuits de proximité)

Après 5 mois de travail que ressort - il des EGA ?



■ ÉTATS  
GÉNÉRAUX  
ALIMEN  
TATION

# Une consultation publique

## Les chiffres :

156 000 visiteurs

16 900 contributions reçues

163 453 votes

Une restitution exhaustive des contributions a été mise en ligne sur le site de la plate forme de consultation et sur le site du ministère de l'agriculture début janvier 2018.

L'État n'a pas pris l'engagement de répondre à chaque contribution.

## EN RÉGION ?

- Dans la région Hauts-de-France, l'organisation des événements a été confiée à la DRAAF, qui les a élaborés avec la Chambre régionale d'agriculture et en concertation avec le Conseil régional le 14 novembre 2017 sur le thème « Alimentation et territoires : promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous ».

# LE PROJET DE LOI : 15 ARTICLES au final et une procédure accélérée

- Présenté au CM le 31 janvier dernier après être passé entre les mains du CE le 25 janvier qui a noté au final, après quelques modifications ou précisions apportées par le gouvernement, que :
- le titre portant sur l'amélioration et l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire ne méconnaît ni les normes de nature constitutionnelle ni le règlement du 17-12-2013 n° 1308/2013 portant sur les OCM,
- mais il rejette les dispositions concernant le taux de 50 % de produits répondant à des conditions de qualité en restauration collective (AB ou autres signes de qualité ou encore portant sur ~~l'impact sur l'environnement~~).



■ ÉTATS  
GÉNÉRAUX  
ALIMEN  
TATION

## Objectifs quant à la valeur :

- faire cesser une guerre des prix génératrice de destruction de valeur et d'appauvrissement des producteurs
- permettre aux agriculteurs d'avoir des prix agricoles plus rémunérateurs et plus globalement permettre à l'ensemble de la filière de pouvoir vivre dignement
- rééquilibrer les relations entre l'amont et l'aval des filières
- permettre ainsi une meilleure répartition de la valeur ajoutée tout au long de la filière



■ ÉTATS  
GÉNÉRAUX  
ALIMEN  
TATION

# FOCUS : Restauration collective Publique (article 11)

Objectif : faire de la restauration collective un levier d'amélioration de la qualité de l'alimentation

Contenu : les produits acquis en restauration collective publique (personnes publiques uniquement ?) devront comporter d'ici 2022 une part significative de produits issus de l'agriculture biologique, sous signes de qualité ou mentions valorisantes, ou acquis en prenant en compte le coût du cycle de vie du produit

Modalités d'application précisées par décret en CE,

Le CNA propose une modification : les personnes privées ayant une mission de SP seraient concernées également.

## Suite...

- Ce PJJ habilite également le gouvernement à prendre par ordonnance des dispositions visant à modifier différents codes notamment le code de commerce : pour le relèvement dans la limite de 10 % du seuil de revente à perte ou l'encadrement des ventes promotionnelles.

# ET L'ÉLEVAGE EN MILIEUX HUMIDES

- Dans le cadre de l'expé sur les 3 sites que faire ?
- il faudra mettre « en musique » ce que le PJJ nous propose : échelon des OP, qualité de l'alimentation en restauration collective (sensibiliser les collectivités à la rédaction de leur contrat, art 53 CMP ou art 10 du décret du 25 mars 2016 pour les labels) par exemple, se positionner sur les produits de qualité labellisés.



# EGA et PAC

- Quel lien avec la PAC ? Et le règlement OMNIBUS ...
  - 1) Les prix et leur volatilité sur les marchés ?
  - 2) Le bio ? Nouveau plan bio en mars 2018 lancé par le MAA
  - 3) Les aides couplées pour des secteurs fragiles
  - 4) OCM et droit de la concurrence notamment sur filière lait avec le règlement OMNIBUS qui a débloqué la situation pour les OP
  - 5) PSE : sur le premier pilier ? MAEC et élevages, les prairies permanentes et la séquestration de carbone, les légumineuses en intercultures,
  - 6) Plan Bioéconomie